

ARRÊTÉ N°2023-080-002

**Modifiant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social
et à la négociation du département des Alpes-de-Haute-Provence**

La directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le Code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme
Anne-Marie DURAND directrice départementale de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 10 février 2022 ayant arrêté la
liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et
suivants du Code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations
professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au
niveau national et par les organisations syndicales considérées comme
représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté de désignation des membres de l'observatoire
d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation daté du 1^{er} août 2022 est
modifié comme suit :

➤ Au titre du MEDEF :

Titulaire : Didier LONG

Suppléant : Denis VOGADE

➤ Au titre de la CPME :

Titulaire : Béatrice MAURO-SANDRA

Suppléant : Claude MOREL

➤ Au titre de l'U2P :

Titulaire : En cours de désignation

Suppléant : En cours de désignation

➤ Au titre de la FDSEA :

Titulaire : Mickaël SABINEN

Suppléant : Anne-Laure CLOS

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Sandrine DEMOULIN
Suppléant : Emmanuelle MARTIN
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Philippe ANTOINE
Suppléant : Julien DI FURIA
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Géraldine GERMAIN
Suppléant : Francis TESTA
- Au titre de FO :
Titulaire : Agnes CAMPANELLA
Suppléant : Gérard FERRIGNO
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Alain PICOZZI
Suppléant : Freddy GELOT
- Au titre de la CFTC :
Titulaire : En cours de désignation
Suppléant : En cours de désignation
- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Christian HENOCQ
Suppléant : Christian ARNAUD

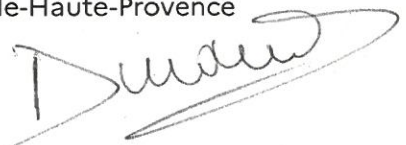
Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 2022 sont inchangées.

Article 3 : La directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à DIGNE-LES-BAINS
Le 20 mars 2023

La directrice de la direction
départementale de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des
populations des Alpes-de-Haute-Provence

Anne-Marie DURAND



Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille, 31 Rue Jean-François Leca, 13 002 MARSEILLE

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique TELERECOURS CITOYEN accessible par le site www.telerecours.fr

La décision contestée doit être jointe au recours.